



Installation de Mobile Home sous appenti

Par **tacovari**, le **04/10/2018** à **19:54**

Bonsoir à vous,

Je voudrai installer un mobile home sous un appenti attaché à un mur de grange m'appartenant et sur un terrain constructible (permis de construire en cours de 40m2), cet appenti sera fermé sur trois côtés, en bordure de la voie publique et couvert de tuiles. Ce mobile home sera ma résidence principale. Y a t'il quelque'objections qui pourraient contrarier mon projet?

Avec mes salutations distinguées.

Par **amajuris**, le **04/10/2018** à **21:01**

bonjour,

voir ce lien sur l'installation d'un mobil home sur un terrain privé:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F620>

salutations

Par **tacovari**, le **05/10/2018** à **13:54**

Bonjour AMATJURIS et merci pour votre réponse.

Je connais ces textes pour les avoir compulsé, néanmoins je n'ai pas trouvé une réponse franche à ma question. En clair, qui peut m'empêcher d' installer un mobile home dans une grange, un garage, un appentis fermé etc...y a t'il une loi récente sur ce sujet?

Salutations distinguées.

Par **amajuris**, le **05/10/2018** à **14:03**

le lien indiqué n'indique pas que cela ne s'applique pas à un mobil home installé dans un appentis surtout que dans votre cas, c'est pour y faire votre résidence principale et non un simple stationnement donc se pose le problème de l'assainissement.

si vous voulez une réponse franche à votre question, il faut la poser à l'urbanisme de votre commune en indiquant que ce sera votre résidence principale, je suis persuadé que la réponse sera celle mentionnée dans le lien indiquée précédemment.

Par **tacovari**, le **05/10/2018** à **14:11**

En ce qui concerne l'assainissement, l'électricité, l'eau j'ai tout cela à disposition dans la grange, alors à votre avis que peut on argumenter de plus?

Salutations.